

# Tarifs et quotient familial 2020

Comment calculer votre tranche tarifaire ?

- Pour les couples mariés, pacsés ou pour les personnes célibataires, veuves, divorcées sans garde alternée, séparées :
  - Divisez le revenu imposable figurant sur votre avis d'impôts par le nombre de parts fiscales = somme
- Pour les couples en vie maritale (concubinage) ou divorcés avec mise en place d'une garde alternée :
  - Additionnez les revenus imposables figurant sur vos avis d'impôts (celui de Monsieur + celui de Madame) puis divisez le résultat par le nombre total de parts fiscales = somme (cf. tableau ci-dessous)

T1	de 0 € à 9 000 €
T2	de 9 001 € à 20 750 €
T3	20 751 € et plus
TE (hors commune)	Tarif fixe

## TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES À COMPTER DU 01/09/2022 :

T1	de 0 à 10 000 €
T2	10.001 € à 23.000 €
T3	23.001 € et +
T.E. (tarifs exceptionnels)	Hors commune, Dossiers incomplets ou non fournis, Réservations non faites

### SECTEUR ENFANCE JEUNESSE

	T1	T2	T3	T.E. (tarifs exceptionnels)
<b>Quotient familial</b>	<b>0 à 10.000€</b>	<b>10.001 € à 23.000 €</b>	<b>23.001 € et +</b>	Hors commune, Dossiers incomplets ou non fournis, Réservations non faites
<b>PAUSE MÉRIDIDIENNE 11h30-13h20 - maternelles et élémentaires</b>				
Tarif	3,68 €	5,57 €	7,35 €	11,14 €
Tarif P.A.I.	2,47 €	3,74 €	4,94 €	7,49 €
<b>PÉRISCOLAIRE - maternelles et élémentaires</b>				
Garderie du matin : 7h45 - 08h20	1,08 €	1,64 €	2,16 €	3,28 €
Accueil de loisirs du soir : 16h30 - 18h	3,32 €	4,16 €	5,08 €	7,06 €
Accueil de loisirs du soir : 18h - 19h	1,85 €	2,42 €	2,99 €	6,37 €
<b>A.L.S.H.</b>				
Journée complète 8h - 18h30	13,68 €	20,82 €	25,38 €	65,07 €
Journée complète P.A.I. 8h - 18h30	9,88 €	17,12 €	21,63 €	61,36 €
Mercredi matin <b>avec</b> repas 8h - 13h30	8,68 €	13,20 €	16,37 €	38,11 €
Mercredi matin <b>avec</b> repas P.A.I. 8h - 13h30	4,91 €	9,21 €	12,16 €	34,00 €
Mercredi après-midi <b>sans</b> repas 13h30 - 18h30	5,00 €	7,63 €	9,01 €	26,97 €
Forfait pénalité de retard activités périscolaires et A.L.S.H. (cf RI')				20,00€
<b>ACCUEIL DE LOISIRS JEUNES (adolescents)</b>				
Participation aux activités payantes	50%	70%	90%	100%
Tarif Carte adhésion annuelle	25,00 €	35,00 €	40,00 €	50,00 €

\* Règlement intérieur

Dégressivité appliquée aux tarifs périscolaires, hors pause méridienne = - 5 % pour 2 enfants inscrits à la même activité et - 10 % pour 3 enfants inscrits à la même activité

Documents

[Guide pratique du petit écolier 2021- 2022](#)

